

DELIBERATION 2021-46

LE VINGT-SEPT MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DOUZE MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT - M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN - MME MOUGIN – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPRAU – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE - MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME PIACENTINI - MOREAU procuration à M. HIVIN – MME FERRAI procuration à M. RIO - M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE - M. ODIN procuration à M. RIO - MME GUIRAUD procuration à MME MYSONA – M. BOISSEAU procuration à MME OMS - M. LACOMBRE procuration à M. FONTVIEILLE

MME FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénomination d'un bâtiment public

Décédée le 18 avril dernier, Mme Cabanne Edith fut présidente de l'association ASCL pendant 27 ans et était une actrice locale incontournable de la vie à Saint-Jean-de-Védas.

Afin de rendre hommage à Mme Cabanne et à son engagement pour la vie associative, et après avoir sollicité l'avis de ses proches, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renommer la Maison des associations « *Maison des associations Edith Cabanne* ».

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** la dénomination de la maison des associations « *Maison des associations Edith Cabanne* » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

